

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°06/2026

L'an **deux mil vingt-six**, le 26 février, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Mme Rita **TOSCANO**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Caroline **FERRAND**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mmes Christine **TROUBA**, Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

Procurations : Mme Pascale **MERCIER** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Daniel **POIRIE**, (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à M. Philippe **DANGELY**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Catherine **LEPETIT** (pouvoir à Mme Sandra **CAMPOY**).

Absents : MM. Florian **D'ANGELO**, Axel **SIMIAN**, Philippe **MANTERO**, Mme Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été désignée Secrétaire de séance.

Objet : GROUPE SCOLAIRE RUE DU TRAVAIL – MAITRISE D'ŒUVRE - AVENANT N° 2.

Exposé du Maire

Attribué à l'Atelier WILD ARCHITECTURE, le marché de maîtrise d'œuvre du groupe scolaire élémentaire qui sera construit rue du Travail a fait l'objet d'un premier avenant suite à la réévaluation du montant estimatif des travaux (délibération n° 46/2024 du 28 novembre 2024).

Dans le courant de l'été 2025, les services des marchés publics de la Sous-préfecture de La Tour du Pin nous ont demandés d'annuler les actes d'engagement signés avec les quatre entreprises retenues pour les lots n° 2 (Gros Œuvre), n° 9 (Carrelages Faïences Sols souples), n° 10 (Ascenseur) et n° 12 (Electricité).

Cela résultait du fait que la Commission d'Appel d'Offres n'avait pas retenu les entreprises classées en première position au vu du rapport d'analyse des offres établi par le Maître d'œuvre. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé fin août 2025 et une nouvelle analyse des offres reçues a été réalisée par le Maître d'œuvre.

La prise en compte de ces éléments implique la signature d'un avenant n° 2 d'un montant de 2.950 € hors taxes qui portera le marché de maîtrise d'œuvre à 268.330,57 € hors taxes.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Valide le montant de l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre attribué à l'Atelier WILD ARCHITECTURE, à savoir 2.950 € hors taxes.

☞ Autorise le Maire ou le 1^{er} Adjoint à signer cet avenant ainsi que tous documents utiles à sa mise en œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérucy, le 02 mars 2026
Le Maire,

